



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMITÉ DES FORÊTS

DIX-HUITIÈME SESSION

Rome (Italie), 13-16 mars 2007

**PROGRESSER VERS LA GESTION DURABLE DES FORÊTS
SÉMINAIRE EN COURS DE SESSION: ACTION AU NIVEAU
RÉGIONAL POUR LA GESTION DURABLE DES FORÊTS
Mercredi 14 mars 2007, 14 h 30 - 16 h 30**

Introduction – Objectif du séminaire

1. Le principal objectif de ce séminaire parallèle est de mettre en relief, en le renforçant, le rôle des interventions régionales, notamment des Commissions régionales des forêts, en stimulant les actions visant la gestion durable des forêts.
2. Les délégués sont invités à étudier de quelles façons les mécanismes régionaux:
 - permettent une corrélation entre les concertations nationales et internationales;
 - favorisent les actions et les pratiques de tous les partenaires;
 - encouragent la coopération entre les différents mécanismes établis dans chaque région;
 - contribuent aux activités du Comité des forêts et d'autres tribunes mondiales, notamment le Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF).

Commissions régionales des forêts

3. Ces dernières années, les pays ont déployé des efforts considérables en vue de renforcer les Commissions régionales des forêts. Plusieurs facteurs témoignent de l'efficacité croissante de ces commissions: en 2006, le nombre de participants aux sessions a été plus élevé que jamais: 600 participants, dont les dirigeants des organismes forestiers nationaux de plus de 100 pays; l'accent a été mis sur les actions concrètes et les activités intersessions se sont intensifiées. La Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique, la Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique, la Commission des forêts pour l'Amérique latine et les Caraïbes et la Commission des forêts pour le Proche-Orient ont procédé à des changements novateurs au niveau de leurs méthodes de travail et de l'implication des partenaires. La Commission des forêts pour l'Amérique du Nord a effectué une évaluation indépendante qui lui a permis de cibler les domaines à améliorer. La Commission européenne des forêts, quant à elle, joue un rôle de chef de

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.
La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

file en stimulant les partenariats avec d'autres mécanismes en vue d'établir des méthodes communes pour faire face aux questions les plus urgentes dans la région.

4. En 2006, les commissions ont confirmé le rôle vital qu'elles jouent au niveau du renforcement des liens entre les concertations régionales et mondiales. Elles ont rappelé qu'il était indispensable de renforcer les capacités des pays à mettre en œuvre les accords internationaux et de continuer de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes forestiers nationaux; de disposer de mécanismes efficaces de contrôle, d'évaluation et de notification; de maîtriser l'exploitation forestière illégale; de renforcer la participation locale et l'implication du secteur privé dans le domaine forestier; de faire face au problème des espèces envahissantes et de mobiliser des ressources (<http://www.fao.org/forestry/site/30135/fr/>).

5. Les conclusions des *Sessions spéciales sur la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts* (2006), résumées dans la première partie de la *Situation des forêts du monde 2007*, ont confirmé de nombreuses tendances positives. La tendance mondiale ayant sans doute le plus d'importance est le renforcement de l'engagement politique pour une gestion durable des forêts enregistré dans plus de 100 pays, représentant chaque région du monde, qui ont établi des programmes forestiers nationaux et promulgué de nouvelles politiques ou législations forestières au cours des 15 années qui ont suivi la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Les progrès accomplis sont le résultat d'une réorientation des politiques, de la décentralisation et de la déconcentration de la gestion forestière, de l'application de pratiques de gestion optimales, de l'expansion des aires protégées et de la conservation de la diversité biologique, de l'accélération du développement des plantations forestières et de la remise en état des zones dégradées.

6. Cependant, des efforts considérables doivent encore être déployés afin d'assurer la pérennité du secteur forestier, qui est d'une importance vitale, et de garantir des liens adéquats avec d'autres secteurs. Il convient de continuer de prendre des mesures visant à garantir que la foresterie contribue au développement durable et à la lutte contre la pauvreté; d'améliorer l'évaluation des données de référence sur les forêts et les institutions forestières dans la plupart des pays; de renforcer les liens entre la pertinence des informations et l'efficacité des politiques mises en œuvre; d'appliquer les lois de manière plus rationnelle; de continuer de renforcer la participation, la plus exhaustive possible, de l'ensemble des intervenants aux mécanismes forestiers et aux processus décisionnels, notamment concernant les améliorations dans le domaine des régimes fonciers relatifs aux forêts et de trouver une solution à la modicité des ressources budgétaires et à la faiblesse des capacités institutionnelles.

Organisation du séminaire

7. Le séminaire parallèle fait partie intégrante de l'ordre du jour du Comité des forêts, mais permet aux experts l'animant, ainsi qu'aux autres participants à la session du Comité des forêts, de débattre de manière plus informelle.

8. Un groupe de partenaires, composé des présidents des six Commissions régionales des forêts et de représentants d'autres mécanismes régionaux, se chargera de présenter dans leurs grandes lignes les progrès accomplis dans le domaine de la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts; du renforcement des capacités grâce à la participation active des intervenants et du suivi de l'avancement des activités.

9. À l'issue des présentations, les délégués seront invités à faire part de leur avis concernant les questions présentées et à étudier ensemble comment renforcer la coopération régionale axée sur des interventions concrètes dans le domaine de la foresterie, tel que souligné dans la première section.

10. Des informations supplémentaires seront affichées sur le site Web du Comité des forêts en temps opportun: <http://www.fao.org/forestry/site/cofo/fr/>.